

SEANCE DU 03 JUIN 2022

Date de la convocation du Conseil Municipal : 23 mai 2022

Le Conseil Municipal s'est réuni le VENDREDI 03 JUIN 2022 à 19 h 00 Salle de la Mairie.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15, présents : 14, votants : 15

Présents :

- M. BERTRAND Jean Michel
- Mme PINAULT Joëlle
- M. GUILLARD Gérard
- Mme BOULERT Sophie
- Mme COSSIAUX Laurence
- M. TAMISIER Guy
- M. CATINAUD Gérard
- M. FRUGIER NOCART Vincent
- M. LEFEVRE Pascal
- M. DEBRAS Frédéric
- Mme BOULET Brigitte
- Mme OLIVEIRA DA SILVA Jade
- Mme AIX Cécilia
- M. MOREAU Jean-Pierre

Absents représentés : M. THIOLIERE Franck (procuration à Mme COSSIAUX Laurence)

Mme PINAULT Joëlle a été élue secrétaire de séance.

- Lecture de l'ordre du jour : approuvé par tous

- Compte-Rendu du Conseil du 15 avril 2022

- Points traités par les élus :

- AFPRA : suite à l'Assemblée Générale, il résulte que cette Association pourrait ne plus exister.
- Classe de Mer à Meschers de l'école de BERSAC, très bon retour des élèves
- M. THELY Camille serait intéressé pour vendre 2 parcelles d'une superficie de 6400 M2, une proposition d'achat à 700 € sera à faire (le bois ayant été exploité).
- Tarification cantine RPI : une nouvelle réunion est à venir, la Commune de Laurière n'ayant pas encore mis en place les denrées bio et l'achat auprès des producteurs locaux.
- Ecole : une classe de 21 élèves et une autre de 28 élèves sont prévues pour la prochaine rentrée. Des travaux sont à envisager. Le SYDED installera des containers composteurs dès septembre. Une vérification des blocs sécurité sera faite mensuellement. Les équipements sportifs seront également vérifiés. Le prochain conseil de classe est prévu le 16 juin 2022.
- Village de Vacances : la prochaine réunion de chantier est prévue le 13 juin à 9 H sur place. Les branchements de comptages électriques des 4 bungalows vendus sont à prévoir.
- Judo Club : la Fédération de Judo se propose d'implanter un dojo à Bersac à condition de réaliser des travaux dans un local existant. La seule salle pouvant accueillir cette structure (de 150 à 200 M2) est le local « Galgan » actuellement occupé par un artisan qu'il conviendra de reloger. Voir pour étude de ce dossier.
- Suite à la mise à jour du dossier national d'adressage, il est constaté que 80 % de nos adresses sont correctes.
- Personnel Technique : M. VILLENEUVE Sébastien a pris ses fonctions le 04 mai.

- Forêt Communale : les plantations sont réalisées (une subvention de 40% du montant des travaux est à percevoir).
- RV le 13 juin à 10 H à la Mairie avec le nouveau trésorier M. FAYE accompagné de M. MARTIN.

-Avance de Trésorerie accordée au Syndicat de Voirie :

Pour pallier aux difficultés financières rencontrées par le Syndicat, chaque Commune adhérente devra verser une avance de trésorerie. Le montant pour la Commune de Bersac est de 4272,08 €. Une convention sera signée. Une décision modificative est à prendre :

Art 27638 = autres créances immobilières autres établissements publics	= Dépenses = + 4300 €
Art 1641 = emprunts	= Recettes = + 4300 €

-Décision modificative Budget Communal :

Section d'investissement :

Art 21531 = travaux eaux pluviales = + 3500 €

Art 2111 = terrains nus = - 3500 €

-Mise en place CET (compte épargne temps)

Mise en place du CET. Le dossier a été envoyé au Comité Technique pour avis qui se réunit le 04 juillet 2022.

-Contrat Groupe RGPD :

Adhésion au dispositif porté par le CDG 87. Le prestataire retenu est Data Vigi Protection situé à Beauvais. Le coût de l'audit est de 485 € et l'abonnement sera ensuite de 300 €/an.

-Vote des subventions aux associations :

Le montant total des subventions 2022 à répartir aux associations ayant déposé un dossier complet est de 8000 €.

-Planning Elections :

Présentation du planning des permanences pour les élections législatives des 12 et 19 juin 2022.

-Dossiers financement achat faucheuse d'accotement et camion benne :

Présentation des propositions de la Caisse d'Épargne et du Crédit Agricole reçues en Mairie.

Montants demandés :

Acquisition camion : 25000 € et 35000 €

Acquisition faucheuse : 5000 € et 10000 €

Proposition retenue pour faucheuse : Crédit Agricole : 10000 € taux fixe annuel 1,75 %.

-Questions diverses :

***Tableau des effectifs :** création d'un emploi d'Adjoint Administratif Principal 2^{ème} classe à temps complet en raison d'un départ en retraite à compter du 01 juillet 2022.

***Bois forêt Communale :** les coupes ont été réalisées en bois façonné puisque les lots n'ont pas trouvé preneur. Signature d'une convention d'exploitation groupée de bois dans les parcelles 4, 5 et 8 de la forêt communale.

***Ligne de trésorerie :** une demande de ligne de trésorerie interactive d'un montant de 100000 € sera faite à la Caisse d'Épargne.

***Installation d'une forêt pédagogique sur une parcelle en forêt communale :** action s'inscrit dans le cadre du programme pédagogique de l'école sous l'accompagnement de l'association des Communes Forestières du Limousin Périgord. Reste à définir le choix de la parcelle pour mise en place en septembre. Une convention sera signée.

*Eco-paturage : voir les possibilités de réalisation sur des parcelles non entretenues.

*Bungalows VFV : les deux derniers bungalows sont vendus.

*Acquisition défibrilateur : l'achat de deux appareils est à prévoir, voir les conditions de mise en place.

*Réseau AEP : il convient de contacter une entreprise car il y a des problèmes au château d'eau (baisse de niveau d'eau).

*Signature Convention avec EPFNA (Etablissement Public Foncier de Nouvelle Aquitaine) pour la création d'un bar-tabac-restaurant.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 15.

Vu par Nous, BERTRAND Jean Michel, pour être affiché à la porte de la Mairie, conformément à l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales

Le Maire

BERTRAND Jean Michel